

L'HOPITAL DE CHANDIEU

1 - L'hôpital de Saint-Domin

Le Forez avait au Moyen-âge une multitude de petits hôpitaux jusque dans les petites bourgades.

Un acte de vente sur parchemin, en date du 28 février 1481, porte témoignage de l'existence d'un hôpital dans le "château de Chandieu", à cette date :

Jean Poyet, couturier, Vierne, sa femme et Thomas, leur fils, de la paroisse de Pralong, vendent à révérend père Dom Pierre de la Bastie, prieur de Chandieu...une maison ou mure (masure), sise dans le château de Chandieu, joignant la rue publique tendant de la porte dudit château au puits d'Erchimbaud de soir, le cimetière de Chandieu de bise, la maison de l'hôpital de Saint-Domin de matin, et la maison de Jean et Etienne Belledens de midi...

Il existait donc, au XVe siècle, à Chandieu, un hôpital appelé de Saint-Domin. Il était entretenu par le prieuré comme le voulait la coutume au Moyen-âge, une partie de l'impôt levé par le prieuré sur les populations servant à cet entretien. (La dîme avait été établie dans un triple but : service du culte, entretien du prêtre et secours aux pauvres et aux malades). D'après la situation donnée dans l'acte de vente ci-dessus, cet hôpital était en dehors des bâtiments du prieuré et ne lui était pas contigu. Il était sensiblement plus à l'est que l'hôpital actuel, non loin de la Porte-Neuve qui était la porte sud (détruite en 1854).

Quand fut fondé cet hôpital de Saint-Domin ? Il fut certainement créé après la fondation du Prieuré, laquelle eut lieu à la fin du IX^e siècle, au même temps que l'abbaye de Manglieu bastie par le roi Louys le Débonnaire, qui mourut l'an 847. Mais combien de temps après ? Le nom qu'il porte -Saint-Domin- ferait pencher en faveur du milieu du XVe siècle. En effet, une partie des reliques de Saint-Domin (enfant-martyr de 10 ans, torturé sur l'ordre de Rictius Varus entre 285 et 305 à Avrillé) fut cédée au prieuré de Chandieu par l'abbaye de Manglieu au milieu du XVe siècle, sous Pierre II de Bourbon mort en 1503. Les Bollandistes disent que ce fut un abbé de la maison de Montmorin qui donna ces reliques au Prieuré de Chandieu. La Gallia Christiana donne la liste des abbés de Manglieu : nous trouvons un Annet de Montmorin, 19^e abbé de 1463 à 1469 et un Jean de Montmorin, 28^e abbé de 1682 à 1702. Il ne peut s'agir que du premier cité, comme le fait remarquer Vincent Durand dans une lettre qu'il a adressée à l'abbé H. Rivalland - auteur d'un ouvrage sur Saint Domin d'Avrillé, paru en 1888.

L'hôpital aurait donc été fondé entre 1463 et 1469 lors de l'arrivée des reliques de Saint Domin à Chandieu. Mais on peut aussi avancer que l'hôpital a été baptisé ainsi longtemps après sa fondation !

Cet hôpital, entretenu par le prieuré, était vraisemblablement un lieu d'isolement, de quarantaine ou d'accueil pour les gens de passage ou les contagieux, plutôt qu'une maison de charité et d'humanité.

2 - Pierre de la Bastie

Après avoir obtenu une autorisation du Pape Innocent VIII par une bulle de février 1488, Dom Pierre de la Bastie, prieur de Chandieu, de Bar et de Sail-de-Couzan, fonde, dote et institue un hôpital pour les pauvres, construit par lui dans l'enceinte du château de Chandieu.

Qui était donc Pierre de la Bastie? Il appartenait à la famille des la Bastie de Magnieu.

La seigneurie de Magnieu fut donnée, en 1260, par Renaud, comte de Forez à Guillaume d'Acre, qui eut pour successeur Hugues son fils. La veuve d'Hugues d'Acre vendit la seigneurie vers 1367 à Pierre Mespín. Dix ans plus tard, en 1377, elle passa à Béraudon et Jean de la Bastie, père et fils, par échange avec la seigneurie de Grénieu.

En 1445 un Jean de la Bastie est prieur de Chandieu.

En 1417 un Pierre de la Bastie, neveu du précédent, est écuyer de la duchesse Anne Dauphine, puis en 1428 lieutenant de la Tour-en-Jarez. Il fait hommage de sa seigneurie de Magnieu au duc Charles en 1441.

Un de ses fils, Louis, est capitaine-châtelain de Sury-le-Comtal, puis en 1461 capitaine-châtelain de Chandieu. Il y possédait sans doute des terres et sûrement une rivière qui jouxtait un tènement de prés, bois et terres de maître Pierre Cochard, notaire de la cour de Forez. Louis de la Bastie, connaissant bien Chandieu et son riche prieuré, y casa son fils Pierre comme prieur dès 1464.

Louis, frère de Pierre, obtient en 1493, du duc de Bourbon, l'autorisation de construire une maison forte, fortifiée de murs, tours, fossés, pont-levis, archères et barbacane, sur une terre acquise par échange avec la commanderie de Saint-Jean-du-Pré de Montbrison. Mais ce château fut incendié en 1538 sous Louis, son fils.

La famille de la Bastie de Magnieu était de très petite noblesse, on n'y note aucun chevalier (donzeau et écuyer seulement). Une certaine aisance apparut cependant sous Pierre, écuyer d'Anne Dauphine (6^{ème} génération), le lignage se soutenait au service des grands. La prospérité se maintient sous Louis, capitaine-châtelain (7^{ème} génération), ses charges lucratives lui permirent l'acquisition de quelques terres, rivière et même maison. En 1493, la construction de la maison forte marque l'apogée d'une modeste fortune qui ira désormais en s'amenuisant.

Est-ce pur hasard si trois membres de cette famille exercèrent des charges diverses à Chandieu? (un capitaine-châtelain Louis, deux prieurs : Jean et Pierre).

Cette famille portait : *d'or à la croix ancrée de sable*. Pierre de la Bastie, fondateur de l'hôpital, portait : *d'or à la croix ancrée de sable, à la cotice de gueules brochant*... et l'on ne compte pas moins de douze blasons de Pierre, dans Chandieu (église, prieuré et hôpital) ! dont un à l'envers.

Le personnage le plus transcendant de cette famille est certainement notre prieur Pierre de la Bastie, docteur en décrets. Durant les 45 ans de son administration il fit restaurer les bâtiments du prieuré, fonda deux prébendes, légua au prieuré un étang, une maison haute et basse et encore la moitié d'un étang, fonda un hôpital pour les pauvres et enfin fit construire la chapelle à droite du portail de l'église.

C'est la fondation de l'hôpital qui nous intéresse plus particulièrement aujourd'hui.

3 - Acte de fondation de l'hôpital

Par une bulle du 10 février 1488, le pape Innocent VIII accorde à Pierre de la Bastie (de Bastitia), l'autorisation de fonder un hôpital pour les pauvres.

L'acte de fondation date du 30 août 1500.

L'hôpital, construit sur l'ordre de P. de la Bastie, dans l'enceinte du château de Chandieu, *joignant le vintain du château de midi*, devait déjà fonctionner en 1500, lorsque l'acte de fondation fut rédigé dans sa forme définitive, en latin, nous pouvons même dire en bas-latin.

Le fondateur dresse le règlement, en 12 articles principaux, que nous allons résumer. Il commence ainsi :

In nomine Sanctae et individuae Trinitatis gloriosissimaeque Virginis Mariae Inclitorum martinum Sebastiani atque Domnini Totuisque...

- L'hôpital recevra 12 pauvres, hommes et femmes, 8 de la paroisse de Chandieu et 4 de la paroisse d'Essertines, ayant atteint l'âge de soixante ans.

- Dans le cas où on ne pourrait trouver autant de pauvres de cet âge dans les deux paroisses, on placera des pauvres, de quelque âge que ce soit, sauf pour les femmes qui devront être âgées de 50 ans au moins.

- Comme l'oisiveté est ennemie de l'âme, les pauvres dudit hôpital travailleront tous selon leurs possibilités, sous les ordres du recteur, les hommes dans les vignes, terres et fonds de l'hôpital ; les femmes aux jardins et dans la maison à faire les lits.

- La collation des pauvres sera faite par différents collateurs :

	<u>paroisse de Chandieu</u>	<u>par. d'Essertines</u>
. Le fondateur et ses successeurs →	2 pauvres	1 pauvre
. Louis de la Bastie puis ses héritiers →	2 "	1 "
. Le sacristain de Chandieu et ses successeurs →	1 "	1 "
. Le curé de Pralong		1 "
. Les 2 prébendiers de l'église de Chandieu →	2 "	
. Le luminier de Chandieu →	1 "	
. Le vicaire de Chandieu →		1 "
total	8 pauvres	4 pauvres

- Au décès de chaque pauvre, le collateur correspondant devra procéder, dans les 2 mois, à la collation d'un nouveau pauvre. Si le collateur ne le fait pas, ce sera fait par le Prieur ; si le Prieur ne le fait pas, ce sera fait par les pauvres (à la majorité) ; sinon ce sera l'archevêque de Lyon et en final le Pape et le Saint Siège Apostolique.

- Direction de l'hôpital : tous les 3 ans, à la fête des saints Innocents, les collateurs élisent à la majorité un recteur clerc ou laïc. Le Recteur recueille et distribue les revenus de la fondation. Il doit rendre ses comptes chaque année, aux Saints Innocents, ou le lendemain, à tous les collateurs réunis et à au moins 2 pauvres. Un notaire doit consigner ces comptes par écrit. Le mandat du Recteur ne peut excéder 3 ans, sauf accord unanime des collateurs et des pauvres. S'il y a malversation, ou mauvaise administration, le mandat est retiré par les collateurs. Le Recteur doit prêter serment devant les collateurs et les pauvres réunis.

- Vie de l'hôpital : les éventuels biens mobiliers des pauvres reviennent, à leur mort, à l'hôpital. Chaque pauvre dira chaque jour un pater, un ave ou le De Profundis et l'Oraison des défunts pour l'âme du fondateur. Le Recteur et les pauvres feront célébrer chaque année, au jour anniversaire de la mort du fondateur, une messe chantée dans la chapelle fondée par lui.

- Le Recteur et les pauvres accueilleront pour une nuit les pauvres et les voyageurs de passage pourvu qu'ils n'aient pas de maladie contagieuse. Le fondateur leur recommande aussi les pauvres femmes en couches de la paroisse de Chandieu.

- L'hôpital est fondé pour la révérence de Dieu et de Saint Sébastien que craignent et révèrent les chevaliers et soldats. Chaque pauvre doit porter sur le devant droit de sa tunique, une petite flèche en étoffe rouge d'un demi-pied (16 cm environ) fixée et cousue sur la tunique.

- Quand un pauvre décèdera, s'il a des donataires ou des héritiers, ceux-ci le feront enterrer à leurs frais. A défaut le Recteur le fera enterrer aux frais de l'hôpital.

- Comme le bruit court parmi les habitants de la paroisse de Chandieu, que le Recteur et les pauvres pourront acquérir divers fonds dans le mandement de Chandieu, le fondateur défend aux Recteurs et aux pauvres d'acquérir d'autres fonds dans la juridiction du Prieuré de Chandieu, que ceux qui sont spécifiés dans la présente fondation. Mais s'il leur arrive d'acquérir quelques fonds soit par vente, donation, testament ou de quelque autre manière, ils devront s'en défaire au bout d'un an.

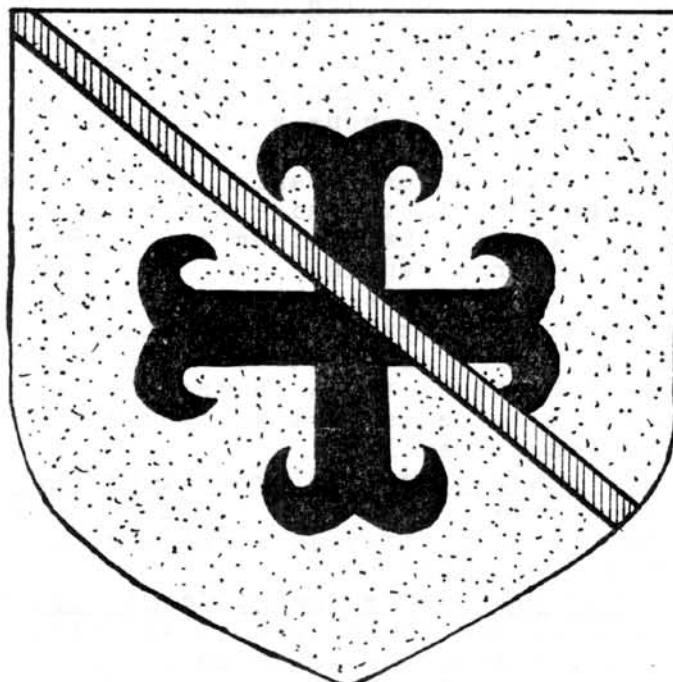
- Les pauvres doivent obéir au Recteur et ne point sortir de la paroisse sans sa permission.

Vient ensuite la liste, en 25 articles débutant tous par *Item*, de tous les fonds, possessions, rentes et revenus que Pierre de la Bastie assigne à son hôpital. Il serait fastidieux de tout transcrire ici, nous signalons seulement les plus importants :

- 1 000 écus d'or à la couronne
- la maison de l'hôpital (domo scita infra castrum Candiaci)
- le tènement de Malavores (prés et terres)
- des prés au lieu dit Dubreuil
- 2 étangs à Lavallon et une terre
- un pré à Saint-Paul-d'Uzore
- une maison à Boën
- une dîme de grains, vin, légumes et charnage qui se perçoit sur les paroisses de Boën, La Bouteresse et Arthun.
- un clos de vigne et de terre avec les arbres existants, au territoire Doz Bostz
- une maison, grange, jardins, avec cour et aisances (in Carreria de Chauffourgats in la planchy) c'est-à-dire au Chauffour.

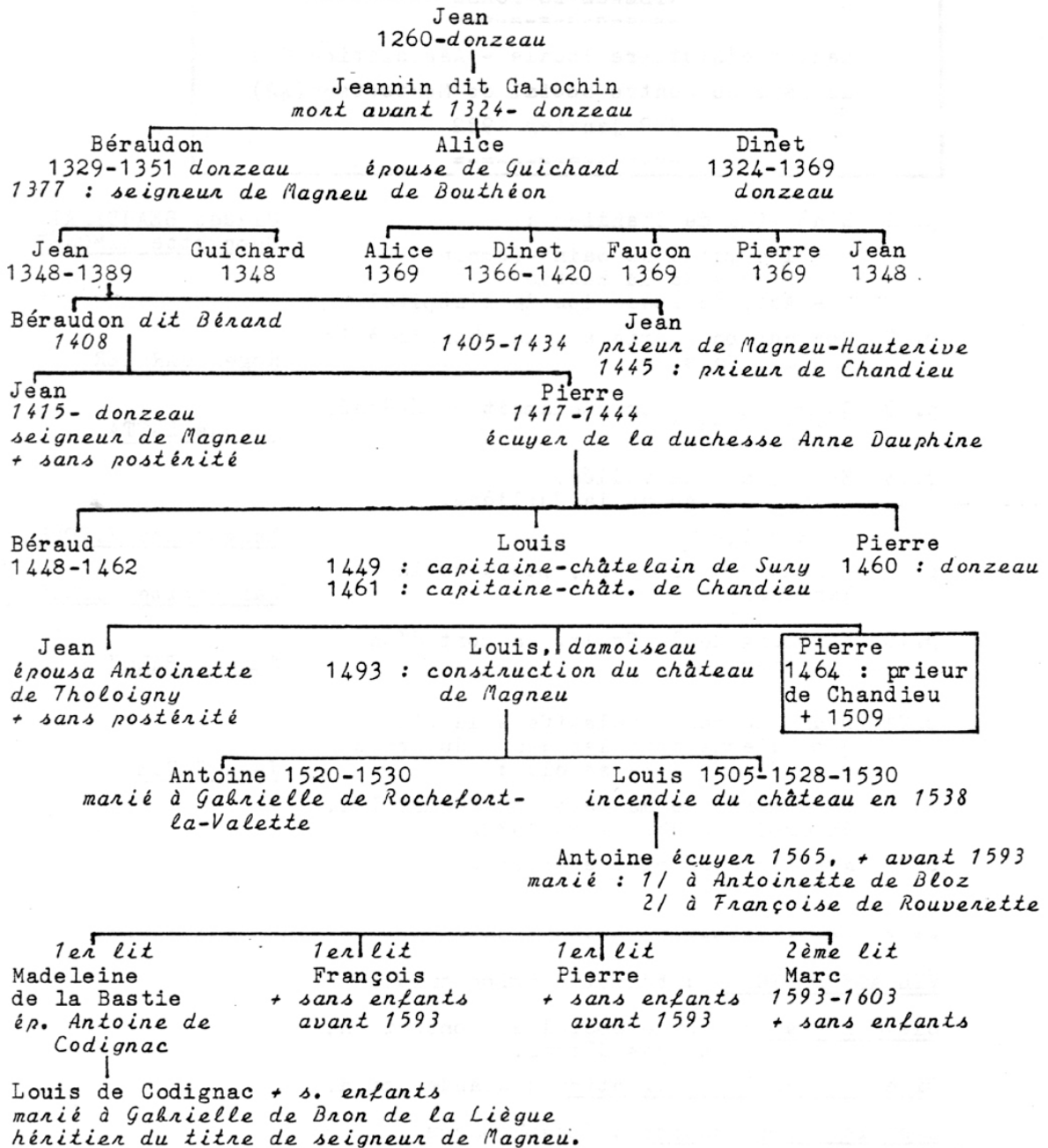
Ces divers fonds furent acquis par P. de la Bastie tout au long de son ministère à Chandieu. Nous examinerons ces divers achats dans le prochain numéro.

Claude BEAUDINAT - Georgette SIMONET
Groupe de recherche sur le passé de Champdieu



Blason de Pierre de la Bastie: d'or à la croix ancrée de sable,
à la cotice de gueules brochante.

LA BASTIE-DE-MAGNEU



S^S_S

PIECES CONSULTEES

- Archives de l'hôpital de Chandieu.
- Mémoires et documents sur le Forez- Diana- Tome 1 - 1873-
- "Saint-Domin d'Avrillé"- par H.Rivalland - 1888.
- "Les familles nobles du Forez au XIIIe siècle" - E.Perroy.

S^S_S